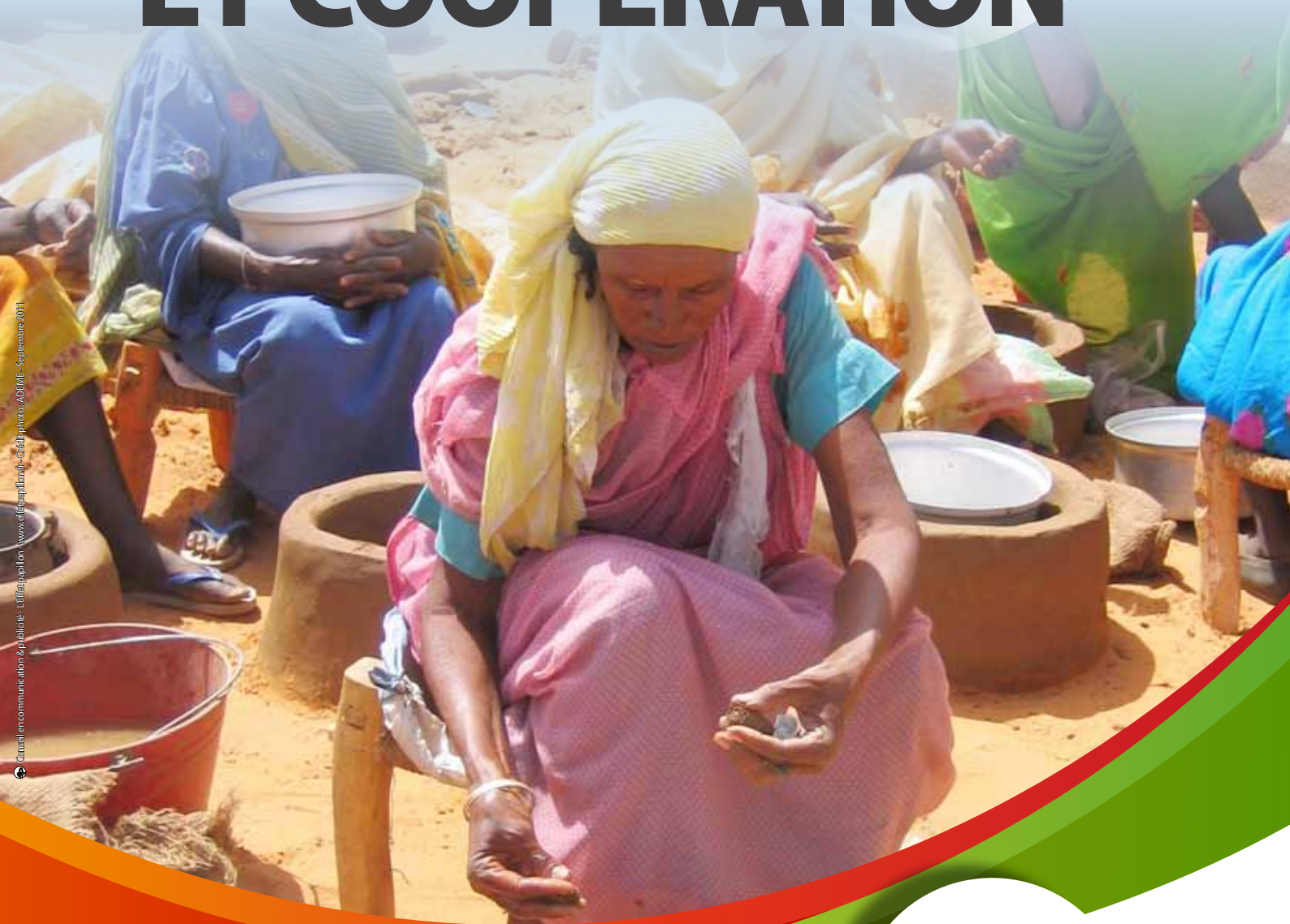


FICHE

PARTENARIATS ET COOPÉRATION



CLIMAT PRATIC
L'outil de votre politique climat énergie



SOMMAIRE

- **TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES ET DANS DES RÉSEAUX PLUS LARGES**

Ligne 1 tableur / page 4

- **RAYONNER À L'ÉCHELLE EXTRA-LOCALE**

Ligne 2 tableur / page 8

- **IMPLIQUER VOTRE TERRITOIRE DANS L'ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLÉMENTAIRE ET LÉGISLATIF CLIMAT-ÉNERGIE**

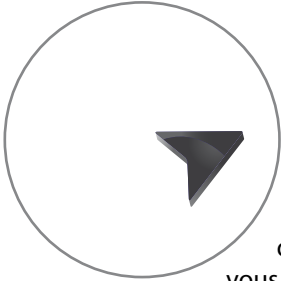
Ligne 3 tableur / page 10

- **ABORDER LES THÉMATIQUES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET DES ENJEUX CLIMAT-ÉNERGIE DANS LES PAYS DU SUD**

Ligne 4 tableur / page 12



INTRODUCTION



Intégrer des réseaux et travailler en partenariat avec d'autres collectivités territoriales ainsi que, plus généralement, d'autres acteurs engagés dans la thématique climat-énergie vous permettra :

- > de renforcer votre rôle et vos compétences dans le domaine de l'énergie durable.
- > de développer et promouvoir vos initiatives par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.
- > de représenter vos intérêts et peser sur la politique et les propositions des institutions nationales et européennes dans les domaines de l'énergie et du climat.

C'est également l'occasion de profiter du PCET pour étendre l'action locale à l'action internationale, via la participation à des réseaux et projets européens ou internationaux, dans le cadre de jumelages entre deux territoires ou de coopérations décentralisées.

Enfin, les changements climatiques ont des impacts partout dans le monde et en particulier dans les pays émergents et en « développement », qui sont les moins responsables de ce phénomène. La lutte contre les changements climatiques ne peut se passer d'une dimension de solidarité Nord/Sud. Les collectivités ont également un rôle à jouer dans ce cadre, en particulier au travers de la sensibilisation aux problématiques climat et développement et montant des projets de coopération décentralisée tenant compte des enjeux climat (adaptation et atténuation) et énergie (énergies renouvelables et efficacité énergétique).

TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES ET DANS DES RÉSEAUX PLUS LARGES

L'énergie et le climat sont des sujets vastes, dont les domaines de compétences ne sont pas explicitement répartis sur le territoire par la législation française. La consommation, la production, la distribution d'énergie, l'aménagement du territoire, les politiques de contrôle et d'observation, sont autant de sujets qui méritent un travail en réseau, associant des approches descendantes ou « top-down » et des approches ascendantes ou « bottom-up ». Dès lors, un travail partenarial doit nécessairement se mettre en place entre des acteurs hétérogènes, dotés de compétences et de moyens d'actions complémentaires :

- > Les communes et les échelons intercommunaux (parc naturel régional, pays, intercommunalité, syndicats supra communaux de transport, d'énergie, de déchets, ...)
- > Les conseils généraux et régionaux
- > Les institutions et services de l'Etat (ADEME, DREAL, DDT...)
- > Les acteurs privés : bailleurs, entreprises et artisans du monde de l'énergie, bureaux d'études, ...
- > Les chambres consulaires
- > Les associations et leurs réseaux associatifs (Agences régionales de l'environnement, ALE, structures porteuses d'EIE, associations de protection de l'environnement...)



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Les Agences Régionales de l'Environnement répertorient les acteurs de l'environnement et du développement durable sur leur territoire : www.rare.fr

L'observatoire national des PCET peut vous aider à identifier les acteurs et les démarches à proximité de votre territoire : <http://observatoire.pcet-ademe.fr/>

L'observatoire national des Agenda 21 peut vous aider à identifier les acteurs et les démarches à proximité de votre territoire, notamment s'ils comportent un volet énergie-climat : <http://observatoire-territoires-durables.org/>

Un groupe de travail coordonné par AMORCE a réalisé une étude sur la répartition des rôles entre les différents niveaux de collectivités lors de la mise en place de plans climat-énergie territoriaux : <http://www.amorce.asso.fr/Competences-energie-climat-des.html>

Démarrer

D

Participez aux groupes de travail locaux / régionaux sur la thématique climat-énergie

Explication de l'action

Participez aux groupes de travail locaux et/ou régionaux sur la thématique climat-énergie afin de connaître les autres collectivités et structures travaillant sur ce sujet et d'échanger avec elles.

Éléments de méthode

Vous n'êtes certainement pas la seule collectivité, dans votre département ou votre région, à travailler sur la thématique climat-énergie. Identifiez les autres territoires engagés dans une démarche climat-énergie au niveau régional, départemental ou du territoire de projet.

Impliquez-vous dans les groupes de travail régionaux / départementaux et/ou locaux sur cette thématique : ceci vous permettra d'échanger des idées, des bonnes pratiques... Vous pourrez ainsi faire part de vos difficultés sur tel projet : peut-être une



collectivité voisine a-t-elle dû faire face au même type de problème, elle pourra alors vous conseiller ou vous travaillerez ensemble pour trouver une solution.

Renseignez-vous auprès de la Direction Régionale de l'ADEME et de la Région sur l'existence de groupes de travail / pôles régionaux en lien avec la thématique climat-énergie et associant les collectivités.



EXEMPLES

La Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) a créé une plateforme collaborative des acteurs relais de l'énergie et de l'environnement en PACA. Elle comporte différents espaces correspondant à des groupes de travail par métiers (économistes de flux, chargés de mission entreprises, etc.) ou par projets transversaux.

Le réseau TEDDIF (Territoires, Environnement, Développement durable en Île-de-France), créé par la DRIEE, le Conseil Régional, la DR ADEME et l'ARENE (Agence Régionale de l'Environnement), et animé par ETD, regroupe l'ensemble des territoires franciliens engagés dans une démarche de développement durable : www.teddif.org

Les mairies de Talence, Brassens et de Bordeaux font partie du comité de pilotage du réseau « Préca Energie 33 », un réseau des acteurs régionaux de lutte contre la précarité énergétique, rassemblant des travailleurs sociaux, des professionnels du bâtiment, des opérateurs financiers, des collectivités, et des services de l'Etat : <http://www.preca-energie.org/>

Réseau biomasse énergie Aquitaine, un réseau animé par l'ADEME Aquitaine en partenariat avec les collectivités les plus impliquées : <http://www.aquitaine.ademe.fr/partenariats-reseaux/reseaux/reseau-biomasse-energie-aquitaine>



INDICATEURS

Nombre de groupes de travail dans lequel vous êtes impliqués.

Consolider

C

Menez des actions en partenariat avec les collectivités voisines sur le thème du climat et de l'énergie

Explication de l'action

Il est souvent intéressant de travailler en partenariat avec d'autres collectivités pour mener des actions communes. En effet, cela permet d'échanger avec d'autres structures

et ainsi de recueillir d'autres idées, mais également de mutualiser les moyens et d'avoir ensemble un impact plus important.

Éléments de méthode

Vous pouvez par exemple organiser, en partenariat avec les collectivités voisines, des événements de sensibilisation sur le thème du climat et de l'énergie : conférences-débat, projection de film, expositions, spectacles, ateliers pédagogiques, visites de sites exemplaires, rencontres avec des artisans (énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, les éco-matériaux...), forum éco-citoyen...

Il peut également s'agir d'une publication commune : état des lieux régional, recueil de bonnes pratiques locales, proposition de solutions issues d'une réflexion commune menée dans le cadre d'un groupe de travail...

Vous pouvez également mutualiser les moyens pour organiser une session commune de formation des élus et services avec les territoires environnants.



EXEMPLES

Les 5 pays tarnais et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Tarn ont réalisé ensemble, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées, un « Guide des initiatives écoresponsables pour l'avenir des collectivités tarnaises » qui reprend principalement des initiatives exemplaires de collectivités tarnaises (ou dans les départements proches s'il n'en existait pas dans le Tarn).

Ce travail en commun a permis de mutualiser le temps de travail et le financement et de toucher un public plus large. Il a également permis aux différents techniciens impliqués dans le projet d'échanger entre eux et ainsi de mieux connaître les projets exemplaires menés sur le département : <http://www.pays-albigeois-bastides.org/site/fr/compteur.php?doc=161>

Le réseau TEDDIF (Territoires, Environnement, Développement durable en Île-de-France) qui regroupe les territoires franciliens engagés dans des démarches de développement durable, réalise régulièrement des publications : panorama des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France 2010 : <http://www.teddif.org/spip.php?rubrique12>



En Alsace, le Pays d'Alsace du Nord, le Pays Thur Doller et Le Pays Bruche Mossig Piémont ont sollicité le CNFPT qui a réalisé une formation de 2 heures sur la maîtrise de l'énergie à destination des services.



INDICATEURS

Nombre de partenariats menés avec des collectivités voisines.

Décoller

B

Impliquez-vous dans des réseaux nationaux, européens, internationaux

Explication de l'action

Participez aux réseaux nationaux, européens et internationaux. Ils constituent un outil privilégié pour :

- Renforcer ses compétences en bénéficiant du travail d'animation et de renseignement du réseau
- Echanger des informations et des expériences
- Représenter vos intérêts et émettre des propositions au niveau national (Cf. Action 3)
- Développer des projets communs

Éléments de méthode

En premier lieu, adhérez aux réseaux nationaux ou qui travaillent à l'échelle nationale tels Energy Cities ou AMORCE.

Vous pourrez ainsi bénéficier de l'expertise de ces réseaux par l'intermédiaire des publications, des rencontres organisées, des listes de discussions, etc.

Au niveau national

Energy Cities (anciennement Energie Cités) est une association d'autorités locales européennes engagées dans des politiques énergétiques et climatiques durables. Sa raison d'être est le partage et le développement de savoir-faire et de connaissances sur la thématique de l'énergie et du Climat. Au niveau national, Energy Cities organise, en partenariat avec l'ADEME, les ateliers « A l'action ! », anime une liste mail de discussion et constitue un dossier thématique énergie-climat sur son site Internet : <http://www.energy-cities.eu/>

AMORCE est une association nationale de collectivités, d'associations et d'entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, elle en fédère aujourd'hui plus de 600. AMORCE anime des listes de discussion et des groupes d'échanges et de travail sur différentes thématiques, organise des journées d'études et colloques, élabore des dossiers techniques et des guides de bonnes pratiques, etc : www.amorce.asso.fr

Le CLER est une association agréée de protection de l'environnement qui a pour objectif la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Le CLER fédère un réseau de plus de 200 associations, entreprises et collectivités réparties sur l'ensemble du territoire national. Les adhérents du réseau sont très variés, ce qui leur permet d'avoir une vision globale des questions énergétiques : www.cler.org

L'AITF, Association des Ingénieurs Territoriaux de France, anime des groupes de travail (énergie, déplacements) : <http://www.aitf.asso.fr/>

ETD est le centre de ressources national pour la promotion du développement territorial. Il regroupe 3 catégories d'adhérents : les territoires de projet, les départements et les régions : www.projetdeterritoire.com

Au niveau européen

Energy Cities est structure de soutien de la Convention des Maires : http://www.eumayors.eu/home_fr.htm et impulse de nombreux projets innovants : semaine européenne de la mobilité, campagne d'affichage des performances environnementales des bâtiments publics (campagne Display), innovations technologiques exemplaires dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique : <http://www.energy-cities.eu/>

Climate Alliance : www.climatealliance.org

Au niveau international

UCLG (Cités et Gouvernements Locaux Unis) représente et défend les intérêts des gouvernements locaux de toutes tailles sur la scène mondiale : www.cities-localgovernments.org
ICLEI : Gouvernements Locaux pour le Développement Durable : www.iclei.org

**INDICATEURS**

Nombre de groupes de travail intégrés.
Nombre de projets communs engagés.

Devenir exemplaire **A**

Participez à des projets nationaux ou européens

Explication de l'action

Participez à des projets nationaux et européens : ils constitueront un moteur d'action pour votre territoire, vous permettront de bénéficier de fonds pour mener vos projets, de travailler et d'échanger avec d'autres territoires et constitueront une vitrine indéniable de valorisation de projets exemplaires et multi-partenariaux.

Éléments de méthode

Projets nationaux

Effectuez une veille régulière concernant les appels à projet :

Site de l'ADEME : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=24680&nocache=yes>

Site du Ministère de l'Ecologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/appelsa-projets.html>

Projets européens

La dimension européenne vous permettra de vous inspirer des bonnes pratiques de nos voisins européens et dans le même temps, d'identifier les leviers ou obstacles réglementaires qui viendront alimenter votre réflexion et vos propositions sur l'évolution du cadre réglementaire et législatif climat-énergie (Cf. Action 3).

Le montage d'un projet européen est assez complexe. Cela nécessite de trouver des partenaires dans d'autres pays membres de l'Union européenne. Vous pouvez également rechercher des projets en cours de montage afin de devenir partenaire : participez pour cela aux journées d'information sur les programmes européens comme Interreg, Intelligent Energy Europe, Concerto...

**EXEMPLES**

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est partenaire du projet européen Regioclima. Il s'agit d'un projet Interreg de coopération pour bâtir une expérience commune de l'adaptation aux changements climatiques : <http://www.regioclima.eu/>
Consultez pour information la liste des projets européens développés par Energy Cities : <http://www.energy-cities.eu/-Projets->

**INDICATEURS**

Nombre de projets nationaux auxquels participe la collectivité.
Nombre de projets européens auxquels participe la collectivité.



RAYONNER À L'ÉCHELLE EXTRA-LOCALE

Faites reconnaître votre engagement et vos actions aux niveaux régional, national et européen.

Démarrer

D

Échangez vos expériences via des portails et réseaux

Éléments de méthode

La participation à des réseaux et portails climat-énergie vous permettront d'échanger vos expériences et questionnements avec d'autres collectivités.

Ne soyez pas uniquement récipiendaire d'informations et contribuez vous aussi au réseau lorsque vous avez mis en place une action particulièrement intéressante, ou qui correspond à une question posée par l'un des membres du réseau.

Outils et références

Réseaux régionaux : contactez votre Conseil Régional et votre direction régionale ADEME
Réseaux nationaux et européens (Cf. Action 1.B).

- dans un guide départemental ou régional
- intervention lors de sessions de formation, colloques, etc.
- prix décerné pour une ou plusieurs de vos actions climat-énergie.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Afin de soutenir les initiatives pionnières ou originales dans le domaine de l'écoresponsabilité ou de l'adaptation aux changements climatiques, la Région Rhône-Alpes organise chaque année un appel à projets « Rhônalpins écocitoyens » qui comporte trois volets :

- > Anticiper l'adaptation aux effets des changements climatiques
- > Accompagner les changements de comportement
- > Sensibiliser les étudiants aux questions environnementales

Cet appel à projets est ouvert aux associations, offices publics d'habitat, régies de quartier, centres sociaux, MJC, parcs naturels régionaux, communes, intercommunalités et structures porteuses de contrat de développement durable de Rhône-Alpes :

http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/301/18-les-aides-de-la-region.htm

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a créé l'appellation « collectivités lauréates AGIR pour l'énergie » et a lancé un appel à projets en direction des communes de la région. Cette appellation a pour objet de distinguer les communes qui s'engagent pour une meilleure maîtrise de la demande d'énergie et font des premiers efforts significatifs. Ces communes sont accompagnées par la Région pour mettre en place un plan d'actions concrètes et obligatoires à réaliser sur une durée de quatre ans qui bénéficient de subventions du Contrat de Projet Etat Région (CPER) : <http://www.regionpaca.fr>

Consolider

C

Faites connaître et reconnaître vos réalisations énergie-climat aux niveaux local et régional

Explication de l'action

Soyez exemplaire et faites connaître et reconnaître vos actions climat-énergie aux niveaux local (Pays, PNR), départemental et régional.

Éléments de méthode

Communiquez sur les actions que vous mettez en place, auprès de vos habitants mais également auprès des autres collectivités (Cf. Fiche « Formation, sensibilisation, communication » Action 2) afin de les faire connaître.

Faites-les reconnaître :

- présentation d'une ou plusieurs actions

Décoller

B

Faites connaître et reconnaître vos réalisations énergie-climat au niveau national et européen

Explication de l'action

Soyez exemplaire et faites connaître et reconnaître vos actions climat-énergie aux niveaux national et européen.

Éléments de méthode

Communiquez sur les actions que vous mettez en place, auprès de vos habitants mais également auprès des autres collectivités (Cf. Fiche « Formation, sensibilisation, communication », Action 2) afin de les faire connaître.

Le fait de participer activement à des réseaux nationaux ou européens et de mener des projets partenariaux, notamment européens, facilitera votre rayonnement à échelle nationale et européenne.

Faites reconnaître vos actions :

- présentation d'une ou plusieurs actions dans un guide national ou européen,
- intervention lors de sessions de formation, colloques, etc.,
- prix décerné pour une ou plusieurs de vos actions climat-énergie.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

La Ligue EnR, organisée par le CLER, est une compétition énergies renouvelables (biomasse, solaire thermique et solaire photovoltaïque) entre collectivités locales à l'échelle nationale et européenne : www.ligue-enr.fr

Les Rubans du développement durable labellent chaque année, suite à un appel national à candidatures, des collectivités locales qui intègrent efficacement le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques. Cette récompense s'affiche à l'entrée des territoires des lauréats par un panneau signalétique et dans les documents de communication de la collectivités : <http://www.rubansdudeveloppementdurable.com/>

Devenir exemplaire

A

Maintenez-vous à haut niveau dans des systèmes de reconnaissance pluriannuelle avec amélioration continue

Explication de l'action

Participez à un système de reconnaissance pluriannuelle (de type labellisation ou système de management environnemental) et assurez-vous de rester à haut niveau.



EXEMPLES

Liste des collectivités labellisées Cit'ergie et eea® Gold : <http://www.citergie.ademe.fr/collectivites-labellisees-citergie>



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Le label Cit'ergie propose une méthode d'appui qui contribue à l'élaboration d'un PCET en proposant à la fois un cadre organisationnel, des outils et un accompagnement par un conseiller Cit'ergie. Il s'agit d'une démarche méthodologique volontariste et contraignante qui permet une reconnaissance nationale et européenne. Le label est attribué pour 4 ans et récompense la qualité du management de la politique « climat énergie » de la collectivité : <http://www.citergie.ademe.fr/>

Les Systèmes de Management Environnemental (certification ISO 14 001 par exemple) peuvent également s'appliquer aux collectivités.



INDICATEURS

Evolution dans le temps du niveau obtenu (label, norme, etc.).

IMPLIQUER VOTRE TERRITOIRE DANS L'ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF CLIMAT-ÉNERGIE

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de votre PCET, vous êtes certainement confronté à des obstacles réglementaires ou législatifs qui freinent ou empêchent la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions que vous jugez pourtant efficaces et pertinentes dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Vous n'êtes pas le seul territoire à être confronté à ces obstacles : échangez avec d'autres territoires et, ensemble, contribuez à faire évoluer le cadre réglementaire et législatif dans le bon sens.

Démarrer

D

Contribuez aux échanges autour du PCET des territoires supra

Explication de l'action

Un premier pas dans la participation à l'évolution du cadre structurant de votre action climat-énergie consiste à contribuer à la co-élaboration du PCET de vos territoires « supra » : intercommunalité, territoire de projet, département, région.

Éléments de méthode

Impliquez-vous dans l'élaboration et la mise en œuvre du PCET (des territoires supra : intercommunalité, territoire de projet, département, région) :

- participez aux groupes de travail pour l'élaboration du PCET
- devenez partenaires de cette/ces démarches

Consolider

C

Interpellez les collectivités pertinentes (intercommunalité, région, etc.) sur les blocages réglementaires et législatifs rencontrés

Explication de l'action

Les lois et règlements évoluent. Ce sont souvent des collectivités et réseaux pionniers et volontaristes qui permettent, par leur détermination et leurs propositions, de faire avancer la loi en matière d'énergie et de climat.

Éléments de méthode

Lorsque vous rencontrez un blocage législatif ou réglementaire pour la mise en œuvre de vos actions climat-énergie, interpellez votre collectivité supra (intercommunalité, département, région...)

- Parce qu'il s'agit d'un problème sur lequel la collectivité concernée a la main : indiquez-lui votre problème, de préférence en vous associant à d'autres collectivités concernées, et argumentez pour faire évoluer le document ou le programme dans le bon sens.

Exemple : document de planification ou cadre structurant auquel votre PLU doit être compatible (SCoT, Schéma éolien, Schéma Régional Climat Air Energie...).

- Parce qu'elle est également concernée par ce blocage : interpellez-la afin de préparer une réaction commune. (Cf. Action 3.B)

Décoller

B

Interpellez officiellement le niveau national (députés, sénateurs) sur les blocages réglementaires et législatifs rencontrés

Explication de l'action

Les lois et règlements évoluent. Ce sont souvent des collectivités et réseaux pionniers et volontaristes qui permettent, par leur détermination et leurs propositions, de faire avancer la loi en matière d'énergie et de climat.

Éléments de méthode

Une fois les blocages réglementaires et législatifs rencontrés, échangez avec d'autres collectivités afin d'identifier si elles souffrent du même blocage ou, si elles ne l'avaient pas encore rencontré, de leur montrer cet obstacle potentiel dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Associez-vous à d'autres collectivités pour interpeller officiellement (lettre ouverte, tribune, communiqué de presse...) le niveau national (députés, sénateurs, ministre concerné...) sur les blocages rencontrés.

Passez par les réseaux comme AMORCE ou le CLER, voire pour certaines problématiques réseaux généralistes (AMF, AdCF, APFP, Fédération des PNR...).

Votre action sera d'autant plus entendue que vous soumettrez des propositions concrètes afin de remédier à ce blocage (Cf. Action 3.A).

Devenir exemplaire

A

Proposez des évolutions législatives, réglementaires et autres initiatives

Éléments de méthode

Les lois et règlements évoluent. Ce sont souvent des collectivités et réseaux pionniers et volontaristes qui permettent, par leur détermination et leurs propositions, de faire avancer la loi en matière d'énergie et de climat.



EXEMPLES

Elaborez et faites remonter au niveau national des propositions d'évolutions législatives et réglementaires, à la fois :

- > sur les lois, décrets, etc. en cours d'élaboration
- > en réaction à des lois et règlements existants et qui freinent l'action climat-énergie des collectivités
- > mais également de manière proactive : création de nouvelles compétences, nouveaux droits, nouveaux mécanismes de financements, d'un droit à l'expérimentation, etc.

Participez pour cela aux groupes de travail des réseaux de collectivités : Energy Cities, AMORCE, CLER...

Inspirez-vous des cadres juridiques dans d'autres pays (Ex : ordonnance solaire de la municipalité de Barcelone, qui oblige l'incorporation pour toute construction publique ou privée de solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire)



INDICATEURS

Nombre de lois, règlements, etc. que vous avez contribué à faire évoluer.

ABORDER LES THÉMATIQUES DE LA CO-OPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET DES ENJEUX CLIMAT-ÉNERGIE DANS LES PAYS DU SUD

La réduction des émissions ne sera pas le seul défi à relever par les territoires des pays industrialisés tels que la France.

En effet, la possibilité des pays industrialisés à se développer selon un modèle non durable, basé sur la surconsommation en énergies fossiles, n'est pas soutenable pour le reste du monde. Du fait de leurs responsabilités passées et présentes et de leurs plus grandes capacités à faire face aux impacts des changements climatiques, les pays industrialisés doivent aider financièrement et techniquement les pays en développement à s'orienter vers un modèle de développement sobre en carbone et en énergie.

Au niveau international, les besoins des pays les plus vulnérables pour opter pour un développement sobre en carbone et en énergie et s'adapter aux conséquences des changements climatiques sont estimés à 195 milliards de dollars publics par an d'ici à 2020⁽¹⁾.

Le PCET est une démarche initiée au niveau local, mais les enjeux des changements climatiques sont bel et bien planétaires. La coopération décentralisée offre donc un cadre et une opportunité pour concrétiser la solidarité Nord/Sud entre territoires, échanger et transférer les technologies ainsi que les savoir-faire pour poursuivre le développement tout en limitant les émissions de GES. Les coopérations décentralisées, notamment entre collectivités territoriales, doivent pouvoir s'insérer au mieux dans le cadre de politiques locales de lutte contre les changements climatiques.

Qu'est-ce que la coopération décentralisée ?

C'est la possibilité, pour une collectivité locale, de lier des partenariats avec des collectivités étrangères et de pouvoir y financer des projets dès lors qu'il y a signature d'une convention et respect des engagements internationaux de la France. La coopération peut prendre des formes diverses : aide au développement, appui institutionnel, gestion commune de biens et de services, coopération transfrontalière... Il peut s'agir d'une coopération « Nord/Nord » (entre deux collectivités de pays industrialisés) ou « Nord/Sud » (entre une collectivité d'un pays industrialisé et une collectivité d'un pays émergent ou en « développement »).

Ces relations sont formalisées par des conventions, qui définissent les actions de coopération prévues et leurs modalités de mise en œuvre techniques et financières. Cette définition est inscrite dans la loi : la loi Thiollière de 2007 fait de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales et permet une grande liberté d'initiative, y compris dans les cas d'urgence. La loi Oudin/Santini de 2005 permet aux collectivités territoriales de mobiliser des fonds pour les projets « eaux et assainissement ».

La coopération décentralisée permet l'émergence de nouvelles formes d'actions internationales, de territoire à territoire, en complément de l'aide « classique » (aide humanitaire, aide portée par les agences nationales de coopération et de développement...). L'émergence de la coopération décentralisée est confortée par l'existence de nombreux réseaux internationaux de collectivités locales : Climate Alliance, ICLEI, UCGL...

⁽¹⁾ Climat et Développement : Entre stratégies locales et gouvernance internationale. Recommandations du Réseau Climat & Développement, ENDA, RAC-F et FNH, octobre 2010 : <http://www.rac-f.org/IMG/pdf/CLIDEV-F.pdf>



Dans les pays du Sud, il est fondamental de concilier développement, lutte contre la pauvreté/les inégalités et lutte contre les changements climatiques. La priorité des pays les plus vulnérables reste de répondre aux besoins essentiels des populations tout en les protégeant des impacts des changements climatiques (adaptation). Il apparaît cependant difficile de réaliser ces deux objectifs sans viser par ailleurs l'atténuation des émissions au travers d'un mode de développement sobre en carbone et en énergie, qui permet l'accès de tous à une énergie « propre ». Ceci est d'autant plus vrai dans les pays émergents (Chine, Inde, Brésil...).

La gestion des déchets et, dans les villes en plein essor démographique, l'aménagement urbain et le transport sont également des enjeux majeurs.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

L'association Cités Unies France fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération décentralisée. Le site Internet de l'association présente de nombreuses informations utiles, une base de données sur les projets de coopération décentralisée en France, etc : <http://www.cites-unies-france.org/>

Un certain nombre de régions françaises ont mis en place des réseaux régionaux d'échange, d'appui et de concertation multi-acteurs de la coopération internationale, à l'initiative conjointe de l'Etat (représenté par la préfecture de Région) et de collectivités locales et/ou d'associations. Liste des réseaux régionaux : <http://www.medcoop.com/page-interne.php?id=82>

Dossier « coopération décentralisée » de l'ARENE Île-de-France : http://www.arenidf.org/fr/Cooperation_decentralisee-30.html

Dossier « Coopération décentralisée » de Rhône-Alpes Energie Environnement : http://www.ddrhonealpesraee.org/cooperation_decentralisee.php

La coopération décentralisée, Judith Kerner, Les pratiques n°3, Cédis, Juillet 2006.

Le Comité des Régions organise au niveau européen les Assises européennes de la coopération décentralisée : <http://portal.cor.europa.eu/atlas/fr-FR/Pages/Assisesondecentralisedcooperation.aspx>

Site du Ministère des Affaires Étrangères : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/>

Démarrer

D

Sensibilisez les élus, agents et la population aux enjeux climat-énergie dans les pays du sud et à la coopération décentralisée

Explication de l'action

Si les thématiques de solidarité internationale et de développement sont régulièrement abordées, en revanche le lien avec les changements climatiques et l'accès à l'énergie produite à partir de sources renouvelables est moins souvent fait. Commencez par sensibiliser les élus et agents ainsi que les habitants aux enjeux climat-énergie et développement.

Éléments de méthode

Vous pouvez ainsi :

- animer ou soutenir l'animation de campagnes de sensibilisation
- promouvoir l'organisation de cycles thématiques dans les centres culturels et les bibliothèques du territoire

- animer ou soutenir l'animation de projets d'éducation sur ces thématiques dans les écoles...

Travaillez en partenariat avec une ou plusieurs associations de solidarité internationale.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Exposition « Avec les réfugiés Climatiques » du collectif Argos : <http://www.refugiésclimatiques.com/nw,Exposition%20ltin%C3%A9rante,242>

L'ONU a réalisé une bande dessinée pour les enfants afin de présenter de manière pédagogique les objectifs du millénaire pour le développement : http://www.un.org/wcm/webdav/site/sport/shared/sport/Score%20the%20Goals/1001590_UNOSDP_BD_FR_Basse%20Def.pdf

L'association Alofa Tuvalu et l'ADEME ont réalisé une bande-dessinée de sensibilisation aux changements climatiques à destination des 8-13 ans, « A l'eau, la terre ! Sauvons Tuvalu, le pays qui disparaît ! » : http://alofatuvalu.tv/FR/07_ailleurs/bd_tuvalu_francais_08-2009.pdf

**INDICATEURS**

Nombre de personnes présentes aux actions de sensibilisation.

Consolider**C**

Intégrez les questions climat-énergie dans les accords existants de coopération décentralisée

Explication de l'action

Si vous menez déjà des actions de coopération décentralisée, intégrez-y les questions de climat et d'énergie.

Éléments de méthode

Souvent, les projets de coopération décentralisée n'intègrent pas les principes du développement durable et encore moins les enjeux climat-énergie.

Une double nécessité apparaît :

- sensibiliser les élus et services sur le rôle fondamental que peut jouer la collectivité, notamment via son PCET ou son Agenda 21,
- évaluer les projets existant pour y intégrer les enjeux climat-énergie et plus globalement de développement durable.

Si vous soutenez des projets qui ne sont pas du tout en lien avec la thématique climat-énergie, assurez-vous que leur impact n'est pas fortement émetteur de gaz à effet de serre.

Si votre collectivité est jumelée avec une autre ville, travaillez ensemble sur les enjeux climat-énergie : échangez sur les actions que vous menez dans le cadre de votre politique climat-énergie, proposez aux personnes participant au jumelage de monter une action commune sur les changements climatiques...

Vous pouvez également inclure des critères climat-énergie dans les subventions que vous accordez aux associations, avec pour objectif que les projets subventionnés participent à la lutte contre les changements climatiques ou, s'ils ne sont pas en lien avec des thématiques climat-énergie, ne soient pas contre-productifs.

**EXEMPLES**

La ville de Montreuil (93) a lancé en 2004 le PADDY, Programme d'appui au développement durable de Yélimané (Mali). En 2009, elle a évalué ce programme et y a intégré un axe climat-énergie en développant un appui aux projets favorisant le développement des énergies renouvelables : <http://www.montreuil.fr/vie-municipale/cooperation-decentralisee-echanges-internationaux/mali-cooperation-yelimane/>

**OUTILS ET RÉFÉRENCES**

L'intégration du développement durable dans les projets de coopération décentralisée en Rhône-Alpes, Rhônalénergie Environnement, 2005 : http://www.dd-rhonealpesraee.org/dump/doccoopdecentralise_90.pdf

**INDICATEURS**

Taux de financement de projets de coopération décentralisée climat-énergie (€ / 100 habitants et par an).

Décoller**B**

Montez un ou plusieurs projets de coopération décentralisée centrés sur les thématiques climat-énergie

Explication de l'action

Montez un ou plusieurs projets axés spécifiquement sur les thématiques climat-énergie.

Éléments de méthode

Quelques exemples d'objectifs climat-développement pour le développement de vos projets de coopération décentralisée :



Adaptation aux changements climatiques :

- Lutte contre la désertification
- Renforcement de la résilience des systèmes agricoles en adaptant les cultures, semis et méthodes agricoles
- Protection et consolidation des lieux de stockage de l'alimentation contre les intempéries extrêmes
- ...

Sobriété et efficacité énergétiques :

- Foyers de cuisson améliorée
- Efficacité énergétique et bioclimatisme dans l'habitat et le tertiaire (en région de montagne par exemple)

Développement des énergies renouvelables :

- Production de biogaz à la ferme (méthanisation)
- Electrification rurale par panneaux solaires photovoltaïques
- Construction de fours solaires

Pour plus de détails :

Climat et Développement : Entre stratégies locales et gouvernance internationale. Recommandations du Réseau Climat & Développement, ENDA, RAC-F et FNH, octobre 2010 : <http://www.rac-f.org/IMG/pdf/CLIDEV-F.pdf>



INDICATEURS

Taux de financement de projets de coopération décentralisée climat-énergie (€/100 habitants et par an).

Devenir exemplaire ➤ A

Investissez 0,7 % du budget du territoire dans la réalisation des objectifs millénaires du développement : partenariat pour le développement et la protection du climat

Explication de l'action

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), au nombre de huit, ont été adoptés en 2000 par les Etats membres de l'ONU. Ils visent à réduire l'extrême pauvreté pour 2015 .

D'autre part, l'objectif des Nations Unies en termes d'Aide Publique au Développement (APD) est que les fonds qui y sont dédiés atteignent 0,7 % du revenu national brut des pays industrialisés. En 2010, l'APD ne s'élevait qu'à 0,31 % en moyenne de leur revenu national brut. Cinq pays donateurs seulement ont atteint ou dépassé la cible des 0,7 % : Danemark, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège et Suède. En France, l'APD pour 2011 devrait représenter 0,47 % du revenu national brut.

Soyez exemplaires et consacrez 0,7 % de votre budget dans la réalisation des objectifs millénaires du développement, en y intégrant de manière transversale les enjeux climat-énergie.

Éléments de méthode

L'intégration des objectifs climatiques dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies :

Objectifs du millénaire pour le développement	Impacts des changements climatiques	Exemples d'objectifs climat-développement
1 - Eradiquer la faim et l'extrême pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> ■ Baisse des productions de l'agriculture de subsistance et des productions commerciales. ■ Limitation de l'accès à l'eau potable et aux biens et services des écosystèmes. ■ Destruction imprévue des stocks et récoltes liée aux événements climatiques extrêmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer la résilience des systèmes agricoles en adaptant les cultures, semis, méthodes agricoles. ■ Limiter l'usage des intrants et engrais chimiques dans l'agriculture. ■ Développer l'usage des pompes à eau fonctionnant à l'énergie renouvelable. ■ Assurer et rationaliser l'accès à l'eau potable et l'eau destinée à la production (irrigation goutte-à-goutte). ■ Protéger et consolider les lieux de stockage de l'alimentation contre les intempéries extrêmes. ■ Développer l'usage des fours améliorés.



2 - Assurer une éducation primaire universelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accroissement des tâches ménagères liées à la collecte de l'eau et du bois qui freine la scolarisation des enfants (en particulier des jeunes filles) ■ Extrêmes climatiques obligeant à la migration et à l'interruption de la scolarité pour les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Généraliser la sensibilisation sur les changements climatiques en adaptant le discours aux zones rurales et urbaines ■ Assurer l'éducation pour tous aux changements climatiques ■ Soutenir les écoles itinérantes
3 - Assurer une égalité des genres et une plus grande autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accroissement des tâches entraînant l'exacerbation des inégalités entre les hommes et les femmes dans la répartition des tâches 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promouvoir le rôle primordial des femmes dans la lutte contre les changements climatiques ■ Réduire fortement le temps consacré par les femmes à la recherche de bois-énergie (via des technologies simples : fours solaires, foyers améliorés, etc.) ■ Organiser des modes de transport scolaire en zone rurale
4 - 5 - 6 - Réduire la mortalité infantile et maternelle et la mortalité liée aux épidémies (VIH, paludisme)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vulnérabilité accrue aux épidémies : inondations et fortes pluies plus fréquentes ajoutées à l'absence d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lutter contre les eaux stagnantes en construisant des canaux d'évacuation d'eau de pluie et des eaux usées. ■ Adapter les modes de construction de l'habitat avec ventilations naturelles et structures sanitaires améliorées
7 - Assurer un environnement durable	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de la productivité des écosystèmes et de la disponibilité des ressources naturelles liées aux sécheresses, inondations... ■ Pertes en biodiversité, appauvrissement des ressources locales ■ Glissements de terrain dans les bidonvilles liés aux fortes précipitations ■ Pollution atmosphérique et problèmes respiratoires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Protéger les communautés les plus vulnérables des impacts des changements climatiques ■ Assurer l'accès à l'énergie propre et économique à tous ■ Lutter contre la déforestation tout en créant de nouvelles sources de revenus pour les communautés locales ■ Renforcer les actions de gestion participative des ressources naturelles ■ Définir, accueillir et protéger les déplacés/réfugiés environnementaux ■ Augmenter les ressources pour l'adaptation et l'atténuation ■ Développer l'accès aux micro-financements directs pour les communautés
8 - Assurer un partenariat global pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coût incrémental des changements climatiques sur les politiques de développement ■ Impact des changements climatiques sur les OMD 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir, accueillir et protéger les déplacés/réfugiés environnementaux ■ Augmenter les ressources pour l'adaptation et l'atténuation ■ Développer l'accès aux micro-financements directs pour les communautés

Source : Climat et Développement : Entre stratégies locales et gouvernance internationale. Recommandations du Réseau Climat & Développement, ENDA, RAC-F et FNH, octobre 2010 : <http://www.rac-f.org/IMG/pdf/CLIDEV-F.pdf>



INDICATEURS

% du budget consacré au « partenariat pour le développement et la protection du climat ».

Taux de financement de projets de coopération décentralisée climat-énergie (€ / 100 habitants et par an).



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Portail Internet de l'ONU sur les OMD : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/index.shtml>